

Appel à projets 2021

Les espaces naturels sensibles, supports pédagogiques Rendez-vous nature 2022 Cahier des charges

PROTÉGEONS
NOS ESPACES NATURELS 

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](https://twitter.com/maine_et_loire) |  [Departement49](https://www.facebook.com/Departement49)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

 **anjou**

Le Département, partenaire de vos démarches environnementales



Depuis 1989, le Département de Maine-et-Loire mène une politique de **préservation**, de **restauration**, de **gestion et de valorisation** des milieux naturels. Les actions sont organisées autour d'un plan départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) engagé par l'Assemblée depuis 2010 et renouvelé pour la période 2017-2021. Le présent dispositif d'appel à projets, qui vient en complément du régime d'aides applicable sur les sites identifiés à enjeux ENS, a pour vocation d'impulser une dynamique territoriale de valorisation du patrimoine naturel de Maine-et-Loire et de soutenir des projets interdisciplinaires et innovants d'ampleur départementale.



Conditions générales d'éligibilité

Le porteur de projet s'appuiera obligatoirement sur le formulaire type, accessible sur le site du Département de Maine-et-Loire pour rédiger sa candidature. Les projets devront être en lien avec les sites à enjeux ENS (carte disponible sur le site du département).

Les projets devront être à destination du grand public et/ou de groupes constitués (centre sociaux, clubs natures, personnes à mobilités réduites ou en situation de handicaps etc.). Les projets à destination des scolaires ne seront pas retenus, ce public étant d'ores et déjà ciblé par d'autres démarches pédagogiques portées par le Département.

Un même porteur de projets pourra présenter plusieurs dossiers mais uniquement si ils portent sur des thématiques et/ou approches différentes. Toutefois, le Département s'attachera à favoriser la diversité des intervenants dans ses critères de sélection.

La Commission de l'environnement et du cadre de vie choisira les projets dans la limite des budgets alloués et de manière à constituer un programme d'animation cohérent, diversifié dans les approches et dans la nature des intervenants, avec un souci de bonne répartition sur l'ensemble du territoire départemental.

Calendrier

Lancement de la consultation **le 29 mars 2021**

Date limite de dépôt des dossiers **le 25 juin 2021**

Notification aux porteurs de projets retenus

2^{ème} quinzaine d'octobre 2021

RENSEIGNEMENTS

Direction ingénierie territoriale et
environnement

Service environnement et paysages

Tél. : 02 41 81 49 49

Courrier : ens.anjou@maine-et-loire.fr



▣ Contexte

Les sites à enjeux ENS sont des milieux vivants, où cohabitent un patrimoine biologique, des activités touristiques et économiques et des interactions sociales. Ils constituent à ce titre une vitrine ouverte sur le principe même du développement durable de nos territoires.

Conscient de l'importance de ce patrimoine, le Département agit en faveur de sa préservation avec la volonté de le faire partager au plus grand nombre.



▣ Objectifs

À travers cet appel à projets, le Département souhaite développer la construction du programme des Rendez-vous nature 2022 innovant et ambitieux à destination du grand public sur ses sites à enjeux ENS.

Les outils et animations proposés devront permettre, à travers la découverte des richesses naturelles de l'Anjou, de renforcer l'attractivité de notre territoire et de mettre en avant la qualité de notre cadre de vie.

À titre d'exemple, les projets pourront concerner la mise en valeur d'un paysage ou d'une espèce emblématique de l'Anjou, la mise en lumière de la biodiversité liée à un site identitaire de notre territoire, le lien entre les espaces naturels et des produits typiques de l'Anjou... ils pourront également porter sur la découverte d'un site naturel et s'appuyer par exemple sur un support spécifique en lien avec l'image du Département (cheval, théâtre, sport, littérature, culture...).

Un même dossier pourra comporter plusieurs types d'animations sur plusieurs sites et à plusieurs dates. Il pourra s'appuyer sur différents modes d'intervention complémentaires. Chaque animation devra faire l'objet d'une programmation sur une ou des dates définies.

▣ Quels critères de recevabilité ?

Le Département soutiendra les projets :

- Avec des animations intégralement gratuites, dans un souci de cohérence et d'attractivité du programme,
- Proposant des animations, visites et/ou manifestations portant sur la découverte, la sensibilisation et la valorisation des actions de préservation menées sur les sites à enjeux ENS,
- Réalisés entre février et décembre 2022,
- **Se déroulant sur un ou plusieurs ENS** ou en cas de contraintes particulières justifiées (fragilité des milieux, sensibilité des espèces) à proximité immédiate,
- En cohérence avec la charte ENS et s'adaptant à la **spécificité des sites**.

▣ Quels critères de sélection ?

La Commission de l'environnement et du cadre de vie du Département évaluera et validera les projets au regard des critères suivant :

- **Variété du public visé** et prise en compte des publics spécifiques (situation de handicap, d'exclusion...),
- **Compétences spécifiques des intervenants** (qualité scientifique et pédagogique),
- **Cohérence du budget et recherche de co-financier**,
- **Originalité et diversité des approches**. Les partenariats locaux entre organismes à compétences hétérogènes seront encouragés afin de toucher des publics «non avertis».

Exemple : découverte via une pratique sportive, artistique, sensorielle, ludique, interactive, participative, et sous forme de parcours, jeux, chantiers, etc...

- Mentionner les partenaires mobilisés dans le cadre des animations.
- **Nombre d'animations réalisées et/ou de sites concernés rapporté au coût global du projet**.
- **Prise en compte des obligations réglementaires** (autorisation administrative, etc.) pouvant s'avérer nécessaires et respect des conditions de sécurité.
- Bonne représentativité des animations sur l'ensemble du territoire départemental.
- **Autorisation du(es) propriétaire(s) et gestionnaire(s) du site, indispensable.**

- **Elaboration d'un plan de communication** spécifique attractif, ancré dans le territoire et complémentaire à la communication générale portée par le Département,

Pour les projets retenus, un texte descriptif et au moins une photo attractive de bonne qualité de chaque manifestation seront à transmettre au Département, pour la réalisation de l'agenda des Rendez-Vous Nature en Anjou 2022.

Au terme du programme d'animation, une fiche individuelle d'évaluation (sur la base du modèle qui sera fourni) sera transmise au Département.

▣ Niveaux d'aides possibles et prestations éligibles

Les projets pourront être financés au taux maximum de **80%**, dans la limite de **5 000€** d'aide par dossiers. Le Département pourra soutenir les dépenses nécessaires à l'élaboration et la mise en oeuvre des projets proposés et portant sur l'achat de petit matériel, du temps de préparation, du temps d'animation ou bien encore des frais de transports.

Les projets retenus seront relayés au travers d'un plan de communication départemental spécifique (agenda nature, affiches, communiqués de presse, site internet, réseaux sociaux...).



Comment répondre ?

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur www.maine-et-loire/appels-a-projets

Les dossiers doivent être déposés complets à l'adresse suivante :

M. le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire
DGAT – Direction ingénierie territoriale et environnement
Département de Maine-et-Loire - CS 94104 - 49941 Angers Cedex 9

Ou par courriel (avec demande d'avis de lecture) :
ens.anjou@maine-et-loire.fr

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

Les 89 sites à enjeux ENS du département de Maine-et-Loire



Suivez-nous!



maine_et_loire



Departement49

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

CS 94104 - 49 941 Angers Cedex 9